

Procès Verbaux
Rapports.

106/97



Commission Municipale des Jardins Ouvriers

2^e mandat Salengro 1929 / 1935



COMMISSION MUNICIPALE
DES JARDINS OUVRIERS

Réunion du 28 Mars 1931.

Etaient présents : MM. Courouble, Conseiller Municipal
Martin d°
Peeters d°
Tiprez, Commis au Service du Contentieux

S'étaient excusés : MM. Spriet, adjoint au Maire
Bauche, Conseiller Municipal.

La Commission s'est réunie à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville.

Sur la demande de M. Peeters, la Commission émet le vœu qu'un avis soit publié par tous les journaux rappelant que toutes les lettres (demandes de jardins ou autres) doivent être adressées à M. le Maire et non aux Conseillers Municipaux.

La Commission examine ensuite les 25 demandes qui lui sont parvenues pour le groupe de jardins du Boulevard de la Moselle. Elle décide d'attribuer un jardin à chacune des personnes ci-après : M. West, Chevalier, Ackaert, Gaston Dequéker, Firmin Dequéker, Laurent Carlier, Spannuet, Hémerly, Lucien Collignon, Duvivier, Séna, Billau, Octave Goubet, Walger et à M. Edmond Drumez, en cas de refus de l'un des bénéficiaires ci-dessus dénommés.

La Commission attribue également le jardin N° 3, situé rue de St-Amand à M. Beernart. Le jardin N° 5, situé rue de St-Amand, sera attribué à Mme Veuve Claude Rocquet, si elle maintient sa demande. Sinon, il sera donné à M. Quartier.

Le jardin N° 23 dépendant du groupe de l'Avenue de l'Hippodrome est accordé à M. Lefebvre.

Celui portant le N° 16, sis rue Gutenberg est attribué à M. Gœmine.

M. Peeters émet le vœu suivant ratifié par la Commission : "Il devrait être procédé, le Samedi 11 Avril après midi, si possible, à une visite des groupes de jardins appartenant à la Ville. A cette visite prendraient part la Commission, M. Bedène, Directeur des Jardins et des Promenades et M. Tiprez. Il serait procédé sur place à un échange de vues sur le projet d'acquisition d'un concours qui tendrait à désigner les jardins les mieux entretenus et à attribuer des récompenses à leurs titulaires."

Cette suggestion devra être soumise préalablement à M. L'adjoint Spriet.

26.4

106/21

Commission municipale des Jardins Ouvriers

Réunion du 14 Avril 1931

La Commission s'est réunie à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville

Etaient présents : MM. Spriet, Adjoint au Maire,
Peeters, Conseiller municipal,

Etaient absents : MM. Bauche, Conseiller municipal,
Courcuble, d° d°
Martin, d° d°



La Commission examine une réclamation de M. Butin et décide de lui attribuer un jardin situé rue Gutenberg, précédemment occupé par M. Ghesquier.

D'autre part, Mme Vve Claude Rocquet ayant fait connaître qu'elle ne pouvait cultiver elle-même le jardin situé rue Saint-Amand qui lui avait été attribué, lors de la dernière réunion de la Commission des Jardins, la Commission décide de consentir la location du dit terrain à M. Goémine.

En vue de la création de nouveaux groupes, M. Spriet émet le voeu que la Commission du Plan détermine au plus tôt les emplacements devenus disponibles dans les fortifications dérasées et susceptibles d'être loués à usage de jardins.

M. Spriet donne ensuite connaissance d'une demande émanant de M. le Président de l'Oeuvre Lilloise des Jardins Ouvriers tendant à obtenir de nouveaux terrains en compensation de ceux qui lui ont été enlevés depuis 1926, pour permettre la réalisation du programme des Grands Travaux.

La Commission émet un avis favorable à ce que satisfaction soit donnée à cette Oeuvre.

La Commission décide ensuite de procéder le II Mai prochain au matin à la visite des jardins, en compagnie de M. Bédène, Directeur des Promenades et Jardins de la Ville, en vue d'arrêter définitivement le programme d'un concours.

Etant donné que la Ville possède actuellement 228 jardins ouvriers, la Commission estime que les récompenses à décerner pourraient être les suivantes :

1er prix	100 francs en espèces avec médaille d'argent
2me "	75 " " " " "
3me "	50 " " " " de bronze

10 prix de	25 francs en espèces avec médaille de bronze
50 " de	10 " " " avec diplôme.

La dépense résultant pour la Ville de l'attribution de ces récompenses s'analyserait ainsi :

Espèces	975 francs
2 médailles d'argent (gd module)	90 "
11 médailles de bronze (gd module)	110 "
50 diplômes à 5 francs	250 "
	<u>1.425 francs</u>
gravure (pour mémoire)	575 "

2.000 francs
=====

La Commission émet le voeu qu'un crédit de pareille importance soit voté par l'Administration municipale.

924

COMMISSION MUNICIPALE DES JARDINS OUVRIERS

Visite des jardins ouvriers
du 10 Mai 1931

Présents: M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Courouble, d^c
Peeters, d^c
Bédène, Directeur des Jardins et Promenades,
Tiprez, Commis au Service du Contentieux.



Excusé: M. Ph. Martin, Conseiller Municipal.

La Commission ayant décidé de visiter tous les groupes de jardins ouvriers appartenant à la Ville se rend Boulevard de la Moselle en vue de procéder à un examen du Groupe créé en 1927.

La Commission constate l'état d'abandon et la malpropreté qui règne aux abords de ce groupe et dans l'allée centrale qui le traverse. Elle décide de prendre dès maintenant des mesures en vue de remédier à cet état de choses.

Le Service de la Propreté Publique et l'Entreprise Collin seront invités à ne pas déposer d'ordures ménagères et de décombres sur les terrains avoisinants, à moins qu'il ne s'agisse de fumiers ou d'amendements destinés à la fumure des jardins. Dans ce cas, ces engrais devront obligatoirement être déversés à l'intérieur des jardins. Des contraventions devront être dressées par la Police aux charretiers délinquants ainsi qu'aux entreprises de vidange qui ne se conformeraient pas à cette prescription.

Les jardiniers seront invités: 1^o) à rentrer dans leurs jardins pour le 1er Novembre 1931 au plus tard les tas de terres ou de fumier qui encombrant actuellement l'allée centrale, avec interdiction après cette date d'y déposer quoi que ce soit; 2^o) de créer devant leurs jardins un trottoir de terre gazonné d'une largeur de 1 mètre 50, de manière que l'allée centrale comprenne: a) une piste charretière de 4 mètres de largeur b) deux trottoirs de 1 mètre 50 de largeur situés de part et d'autre de cette piste. Pour l'exécution de ce travail, le Service des Travaux Municipaux pourrait désigner 5 ouvriers qui l'effectueraient de concert avec les jardiniers.

Des écriteaux portant l'inscription: "Défense de déposer des décombres, des matériaux et des fumiers dans l'allée centrale, sous peine de contravention" seront placés à l'entrée de chaque voie d'accès.

Les jardiniers qui possèdent une fosse à engrais seront invités à la couvrir au moyen de panneaux en bois ou en fer aussi solides que possible, de manière à éviter les accidents.

Un règlement sera élaboré et mentionnera ces prescriptions ainsi que toutes celles que la Commission jugerait à propos d'établir dans l'avenir. Ce règlement sera notifié à chaque jardinier qui sera prévenu qu'en cas de contravention, après un rappel à l'ordre demeuré sans résultat, son jardin lui sera retiré. Le règlement sera imprimé et affiché en plusieurs endroits.

/....

La Commission estime qu'il y a lieu de clôturer le Groupe de jardins du Boulevard de la Moselle. A cet effet, des portes cochères à grande ouverture, surmontées de panneaux portant l'inscription "Jardins Ouvriers de la Ville de Lille" seront installées à l'entrée du groupe (près du jardin n° I) et à l'entrée du passage transversal (ancien jardin n° 95).

Il serait souhaitable que des fosses à purin communes soient créées. Trois fosses seraient nécessaires: la première pourrait être placée dans le terrain situé entre l'Arbonnoise et l'entrée des jardins; la 2ème pourrait être placée dans le jardin n° 85, c'est-à-dire au milieu du groupe; la 3ème pourrait être placée à l'extrémité du groupe près du mur de clôture de "la Solitude". Ces fosses, de très grande capacité, devraient obligatoirement être couvertes.

En ce qui concerne les clôtures des jardins, la Commission désirerait les uniformiser et leur donner un aspect plus agréable. A cet égard, il serait recommandé aux jardiniers d'établir en bordure de l'allée centrale des haies élaguées fréquemment et dont la hauteur ne dépasserait pas 1 mètre 20. Les haies séparant les jardins entre eux ne devraient en aucun cas dépasser un mètre de hauteur.

Chaque locataire devrait en outre être tenu d'indiquer d'une façon très apparente sur la porte d'entrée le numéro de son jardin.

Sur la proposition de M. l'Adjoint Spriet, la Commission décide de demander à M. Ducrocq, Président de l'Oeuvre Lilloise des Jardins Ouvriers ainsi qu'à M.M. Thiriez l'autorisation de visiter les groupes de jardins qu'ils ont créés en vue d'examiner sur place l'organisation de ces groupes.

La Commission adopte également une proposition de M. l'Adjoint Spriet tendant à faire établir un devis approximatif des travaux à exécuter pour parvenir à une alimentation en eau du Groupe du Boulevard de la Moselle. Deux sortes d'installation sont possibles: la première consisterait à établir une canalisation d'eau en dérivation sur le réseau de la Ville; cette canalisation comporterait une borne-fontaine tous les cent mètres environ.

Le second système exigerait une pompe mue par un moteur électrique qui puiserait l'eau dans l'Arbonnoise et la refoulerait dans un réservoir en charge alimentant une canalisation pourvue de bornes-fontaines comme dans le système précédent.

La Commission constate qu'en général les jardins du Groupe du Bd de la Moselle sont bien tenus; seuls, les abords et l'allée centrale sont défectueux et devraient être aménagés avec soin de façon à rendre ce quartier plus attrayant.

La Commission visite ensuite le groupe de l'Avenue de l'Hippodrome et constate que les jardins sont bien cultivés dans l'ensemble.

Cependant, pour embellir ce groupe qui se trouve de part et d'autre de l'une des plus belles avenues de Lille, il importerait d'établir une clôture mieux conditionnée et plus uniforme que celle qui existe à présent: il faudrait prévoir notamment des poteaux de ciment armé supportant des réseaux de fil de fer lisse; en outre, des portes en fer donneraient accès à chaque jardin. A remarquer que ces poteaux devraient être plus grands et plus solides que ceux qui ont été employés au groupe du Boulevard de la Moselle.

D'autre part, deux grands panneaux en bois portant l'inscription "Jardins Ouvriers de la Ville de Lille" devraient être placés côté pair et côté impair de l'Avenue de l'Hippodrome.

La Commission se rend ensuite rues Gutenberg et de la Convention et visite le groupe de jardins qui s'y trouve. Ce groupe est particulièrement bien entretenu et aucune remarque défavorable ne peut être faite.

Les jardins des rues Bohin et de la Marbrerie, qui sont visités ensuite, sont bien cultivés.

Cependant, pour embellir ce groupe, il serait nécessaire d'y poser en bordure de rue une clôture en fil de fer, des portes d'accès en fer et un panneau "Jardins Ouvriers de la Ville de Lille", comme au groupe de l'Avenue de l'Hippodrome.

La même remarque peut être faite pour le groupe de jardins situé rues Mattéotti et de St-Amand.

En outre, les jardiniers devraient être invités à redresser l'alignement de leurs jardins situés en bordure du Passage Mallet. Quarante mètres carrés environ de terrain pourraient de ce fait être récupérés.



COMMISSION MUNICIPALE
DES JARDINS OUVRIERS

REUNION DU 4 JUILLET 1931

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Courouble, d°
Martin, d°
Peeters, d°
Bédène, Directeur des Jardins et
Promenades
Tiprez, Commis au Service du
Contentieux.

La Commission s'est réunie à 18 Heures, à l'Hôtel de Ville.

La Commission décide que, dorénavant, toutes les locations de jardins ouvriers commenceront à courir le 1er Octobre de chaque année, tant pour faciliter la perception des redevances que pour se conformer aux usages de la culture.

Cependant, il est entendu que pour ne pas bouleverser la comptabilité, cette mesure n'entrera en vigueur que pour les locations consenties dans l'avenir.

En vue d'une meilleure organisation des groupes de jardins ouvriers, la Commission envisage la nomination de chefs de groupes, choisis parmi les jardiniers. Ils auraient pour mission de veiller au bon entretien des jardins et à l'observation du Règlement. En récompense des services rendus, la Ville accorderait à ces chefs de groupe la gratuité de la location de leur jardin. Au groupe du Boulevard de la Moselle, il pourrait être prévu quatre chefs de groupes ayant chacun sous leur contrôle 40 jardins environ.

Au cours de sa réunion du 10 Mai 1931, la Commission avait émis le vœu, adopté par le Conseil d'Administration, que le groupe du Boulevard de la Moselle soit entouré de haies uniformes et que l'allée centrale soit également bordée de haies taillées fréquemment. La Ville se chargerait de la plantation des haies; en même temps, elle installerait la porte d'entrée en fer de chacun des jardins. M. l'Adjoint Spriet charge M. Bédène de faire un devis des travaux et un projet de budget, étant entendu que, pour récupérer le montant des dépenses engagées, le prix de location pourrait être augmenté de 0 franc 05 par mètre carré et par an.

M. Bédène reçoit également la mission d'élaborer un règlement des Jardins Ouvriers qu'il soumettra à la Commission.

Le jardin n° 83, situé Boulevard de la Moselle, est absolument impropre à la culture et ne peut être loué. La Commission demande à l'Administration Municipale d'y faire exécuter des travaux de

mise en état et d'aménagement de manière à le transformer en jardin public comportant des parterres de fleurs, des bancs et quelques arbustes. Ce jardin contribuerait à embellir le groupe et deviendrait un lieu de promenade pour les habitants du quartier.

D'autre part, en vue d'encourager les jardiniers à entretenir avec soin les jardins et leurs abords, il serait souhaitable que la Ville envoie pendant un certain temps au Groupe de la Moselle deux jardiniers municipaux qui, par leurs travaux et leurs conseils, pourraient rendre des services appréciables.

La Commission est d'avis qu'un nouveau groupe de 60 jardins au minimum soit immédiatement créé Boulevard de la Moselle sur l'emplacement compris entre la voie ferrée et les jardins existants. Elle demande à l'Administration Municipale de vouloir bien autoriser le lotissement de ce nouveau groupe.

La Commission procède ensuite à l'examen des demandes qui lui sont parvenues.

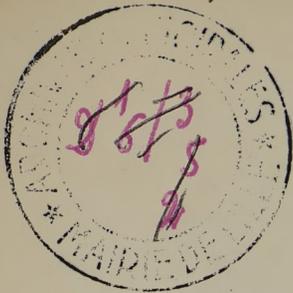
Elle a tout d'abord autorisé M. Georges Ridoux fils à conserver le jardin n° 6, avenue de l'Hippodrome, qui était attribué à son père, décédé récemment.

Elle autorise également M. Elan à échanger son jardin portant le n° 113, Boulevard de la Moselle, contre celui portant le n° 42 du même groupe.

Elle attribue un jardin du groupe situé Boulevard de la Moselle à chacune des personnes ci-après: M^{me}. Serrurier, Menu, Servaeten, Duribreux, Héquet et Ferreira.

Sur une proposition de M. l'Adjoint SPRIET, la Commission Municipale des Jardins Ouvriers, à l'unanimité, émet le vœu que M. le Maire veuille bien fixer un jour de visite au Groupe des jardins du Boulevard de la Moselle et qu'il accompagne la Commission afin de se rendre compte des travaux urgents et indispensables à y exécuter en vue d'en faire une oeuvre digne de la Ville de Lille.

106/11



COMMISSION MUNICIPALE des JARDINS OUVRIERS

Réunion du 19 Septembre 1931.

Présents : M.M. SPRIET, Adjoint au Maire, Président,
COUROUBLE, Conseiller Municipal,
PEETERS, d°
BEDENE, Directeur des Jardins et Promenades,
TIPREZ, Commis au Service du Contentieux.

La Commission prend connaissance d'un projet d'aménagement et d'organisation d'un groupe-type de jardins ouvriers, établi par M. Bédène. Elle approuve ce projet et décide de le soumettre à l'appréciation de l'Administration Municipale.

La Commission approuve également les devis établis par la Direction des Travaux Municipaux concernant : a) l'installation d'eau, la création de trois fosses à purin et la pose de deux portiques au groupe de jardins Boulevard de la Moselle; b) l'installation de deux portiques et de la clôture au groupe de l'avenue de l'Hippodrome.

Une seule remarque cependant : il serait souhaitable que le portique en bois à placer à l'entrée du Groupe du Boulevard de la Moselle ait une largeur de 5 mètres pour permettre un accès facile aux voitures des entrepreneurs de vidange qui s'y rendent quotidiennement.

La Commission décide d'établir le plus tôt possible le total des dépenses approximatives à prévoir pour l'année 1932, en vue de l'exécution des projets ci-après :

- I - Alimentation en eau du Groupe Boulevard de la Moselle;
- II - Installation de trois fosses à purin, de deux portiques et des clôtures dans le même Groupe.
- III - Installation de portiques et de clôtures au Groupe de l'Avenue de l'Hippodrome.
- IV - Entretien de tous les groupes de jardins de la Ville.
- V - Création de nouveaux jardins Boulevard de la Moselle.

Elle demandera ensuite à l'Administration Municipale l'ouverture au Budget d'un crédit spécial pour ces travaux.

D'autre part, la Commission signale à nouveau qu'il est indispensable pour la Ville de rechercher les moyens de créer le

.....

plus tôt possible un grand nombre de jardins ouvriers. Il y a lieu de remarquer en effet que :

a) la Ville possède environ 300 jardins ouvriers, alors que l'Oeuvre Lilloise, à elle seule, en compte 1300, non compris ceux établis par des industriels de la région;

b) de plus en plus, les jardins ouvriers situés aux abords de Lille sont supprimés. Ainsi, les Groupes de la Porte de Roubaix et de la Porte de Gand n'existent plus; ceux de la Porte d'Ypres disparaîtront au début de 1932. Il importe donc de les remplacer;

c) les jardins ouvriers constituent éminemment une oeuvre de progrès social;

d) les jardins ouvriers apportent une aide précieuse aux familles ouvrières, surtout, en période de chômage.

J A R D I N S O U V R I E R S

PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT L'AMENAGEMENT ET L' ORGANISATION D'UN GROUPE DE JARDINS

-:-:-:-:-

- | | | |
|---|---|--|
| Grande Voirie | (| Superficie du Groupe |
| | (| Distribution du terrain avec nombre de parcelles converties en jardins. |
| | (| Clôtures de délimitation du Groupe. |
| | (| Allées ou chemins empierrés pour les charrois. |
| Petite Voirie | (| Propreté des abords extérieurs des jardins |
| | (| Fosses à engrais |
| | (| Fosses communes pour immondices |
| | (| Postes d'eau pour arrosage |
| Organisation intérieure des jardins. | (| Epoque d'attribution des jardins |
| | (| Nomination des Chefs de Groupe par l'Administration Municipale. |
| | (| Division de chaque parcelle par une petite allée centrale. |
| | (| Cabanon ou abri de protection pour locataires et outillage. |
| | (| Trou à fumier et à ordures d'origine végétale. |
| | (| Culture (comprenant légumes et fleurs |
| | (| (Interdiction de planter des arbres d'ornement. |
| | (| Visite des jardins par des Commissions municipales. |
| | (| Récompenses par concours à décerner aux meilleurs jardiniers. |
| | (| Retrait des jardins mal tenus ou insuffisamment cultivés. |
| Square pour les familles des jardiniers | (| Petit Square pour les familles des jardiniers - salle de repos, de jeux, de rassemblements, de fêtes etc.. |
| | (| Abri ou châlet avec bancs de repos etc... |

-:-:-:-:-

GRANDE VOIRIE

La configuration générale du terrain permettra de créer le nombre de jardins d'une superficie approximative de 300 mq et de donner à chacun la forme rectangulaire qui se prête le mieux à la répartition des cultures.

Les travaux de nivellement et de nettoyage du sol, effectués par la Ville, permettront aux locataires des jardins, pour la plupart peu initiés à la culture, de travailler plus facilement leurs parcelles, d'où répercussion plus heureuse pour l'ensemble du groupe.

Une allée charretière donnera accès à tous les jardins pour l'exécution de tous les charrois et suffisamment résistante pour éviter les ornières. Cette allée sera toujours libre et tenue très propre. Les fumiers, gadoues, terreaux et autres matériaux nécessaires à la culture n'y séjourneront pas plus de 48 heures et seulement pendant la période comprise entre le 1er Octobre et le 1er Avril.-- Du 1er Avril au 30 Septembre, aucun dépôt ne sera toléré sur la chaussée.

Le Type de clôture est assez dispendieux, mais il procure au Groupe, pendant toute l'année, l'aspect de bonne tenue recherché. Il est mixte, c'est-à-dire qu'il comporte une clôture métallique supportée par des pieux en ciment armé, épousant la limite du terrain et au pied de laquelle, lui servant de soutien, est plantée une ligne de troènes, constituant par la suite une haie solide, verte et de belle allure. Cette haie aurait 1 m.20 de hauteur imposée. Son entretien relativement facile devra être assuré par une taille annuelle effectuée en Juin et sur tout son ensemble. Interdiction est faite de déplanter les pieds de cette haie.

Tout jardin doit posséder un Numéro d'ordre très apparent.

PETITE VOIRIE

L'entretien général des abords des jardins incombe aux locataires et, tout naturellement, les mauvaises herbes et objets hétéroclites seront enlevés par leurs soins et les tas qui pourraient en résulter ne séjourneront jamais sur les allées charretières.

Les fosses à engrais ne sont pas obligatoires pour tous les jardins, mais, dans tous les cas, elles seront, par mesure de propreté et pour éviter les accidents, couvertes par une protection efficace et propre.

La fosse commune est à recommander; elle permet d'éviter le nombre de ces foyers peu propres, mais ayant cependant leur utilité. Cette fosse commune, évidemment plus grande, devrait être construite par les soins de la Ville.

Plusieurs dépôts communs recevront les immondices apportées par les locataires qui veilleront à les réduire dans la mesure du possible. Ces dépôts sont très utiles pendant les premiers temps de l'installation des jardins. Il est facile, plus tard, de les restreindre.

La culture ayant toujours besoin d'eau, il appartient à la Ville de faire l'installation de postes de ce genre.

ORGANISATION DES JARDINS

L'attribution des nouveaux jardins sera faite à compter du 1er Octobre afin de faciliter les travaux d'hiver et la préparation des cultures suivantes.

Chaque jardin sera divisé en deux parties par un sentier de milieu de 80 centimètres de largeur, égale à celle du portillon d'accès.

Les jardins intercalaires auront donc leurs petites largeurs ou faces plantées; celle du fond du jardin et celle d'entrée pourvue de son portillon. Ils seront seulement séparés entre eux par 4 piquets latéraux (2 de chaque côté) servant de délimitation, de 20 centimètres au-dessus du sol, blanchis et tenus toujours visibles. Interdiction de les enlever.

Un petit trou à fumier et à ordures végétales peut être aménagé. Il convient cependant de limiter ses dimensions portées à 1m 50 de longueur sur 1m 20 de largeur, tenu propre et autant que possible masqué par de la végétation légumière ou florale.

Tout jardin est converti en légumes et avec un peu de fleurs.

En prévision des concours qui seront organisés, il est recommandé que la surface plantée en pommes de terre ne s'élève pas à plus de la moitié de la surface totale cultivée, afin de permettre d'étendre la culture à au moins 18 espèces de légumes.

Interdiction est faite de planter des arbres d'ornement ou arbustes autres que des groseilliers, rosiers.

Des cabanons ou abris de protection pour locataires et outillage, d'un type uniforme, peuvent être prévus et disposés sur un plan étudié. Il faut surtout éviter de laisser ériger des abris quelconques, disparates, disposés sans étude, qui jettent un aspect peu flatteur au Groupe.

L'Administration Municipale ou ses Commissions visitera les jardins ouvriers à des reprises différentes, afin de stimuler les meilleurs cultivateurs. Chaque année, en fin Juin, début de Juillet, elle fera visiter tous les jardins du Groupe par un Jury spécial.

Ce jury lui proposera les récompenses à décerner aux jardiniers dont les cultures seront les mieux soignées. Ces récompenses consisteront en médailles diverses, diplômes, lettres de félicitations, etc.

Les jardins mal tenus ou insuffisamment cultivés seront retirés à leurs possesseurs.

Tout jardin doit être totalement cultivé et tenu très propre.

SQUARE ATTACHE AUX JARDINS OUVRIERS

Ce square serait le lieu de rendez-vous des familles, de rassemblement divers, de jeux, de fêtes, etc.

Il serait doté d'un abri rustique ou chalet, bancs, etc.

Lille, le 14 Septembre 1951.

Le JARDINIER en CHEF,

Signé: BEDENE



COMMISSION MUNICIPALE DES JARDINS OUVRIERS

Réunion du Samedi 6 Février 1932.

Présents: M.M. Bauche, Conseiller Municipal,
Courouble, d°
Martin, d°
Peeters, d°

Excusé : M. Spriet, adjoint au Maire.

Assistaient également à la réunion:

M.M. Bédène, Directeur des Jardins et Promenades
Tiprez, Commis au Service du Contentieux.

La Commission prend connaissance d'une note de la Commission du Plan demandant la résiliation immédiate de seize locations de jardins ouvriers, appartenant à la Ville, situés avenue de l'Hippodrome. Ces terrains doivent être rendus libres d'occupation pour permettre la réalisation du nouveau port en Haute Deûle.

En vue d'atténuer les effets de ces congés, la Commission décide d'attribuer aux locataires de l'Avenue de Hippodrome tous les jardins vacants dans le Groupe du Boulevard de la Moselle.

Cependant, la Commission se réserve d'examiner, dans une réunion ultérieure, à l'aide d'enquêtes de Police, la situation de chacun de ces locataires en vue d'établir un ordre de priorité.

Neuf jardins seulement sont disponibles Boulevard de la Moselle et pourront être attribués à neuf locataires de l'avenue de l'Hippodrome; les sept autres locataires évincés recevront satisfaction au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

Deux jardins ouvriers sont libérés au Groupe de la rue Gutenberg: la Commission les attribue à M.M. Laigle et Libert.

L'un des jardins du Groupe situé rue Mattéotti, occupé par M. Fruit, mesure 622 mètres carrés. Cette superficie étant nettement supérieure à la surface habituelle des jardins ouvriers (environ 300 mètres carrés) la Commission décide de diviser ce jardin, en deux parties égales à compter du 1er Janvier 1933 et d'aviser immédiatement le locataire de cette décision. L'attribution de la partie du jardin qui deviendra disponible sera faite ultérieurement.

Au cours de sa réunion du 30 Décembre 1931, le Conseil Municipal a voté en faveur des jardins ouvriers un crédit de 35.000 francs au lieu de 203.871 Frs 60, somme primitivement demandée. Cette réduction des crédits, ainsi que la disparition presque totale du Groupe de l'avenue de l'Hippodrome, obligent la Commission à procéder à un nouvel examen de la question des travaux d'aménagement des jardins de la Ville, ainsi que de la question de l'emploi du crédit réduit alloué.

Avant de statuer sur ces différents points, la Commission est d'avis de procéder le plus tôt possible à une visite du Groupe du Boulevard de la Moselle, dont l'aménagement est le plus urgent. Elle prie donc M. Spriet de fixer un jour de visite de préférence le dimanche matin.

réunion du 6-3-32

224

COMMISSION MUNICIPALE DES JARDINS OUVRIERS.

REUNION DU DIMANCHE 6 MARS 1932.



Présents: MM. Bauche, Conseiller Municipal;
Martin, d°

Excusés: MM. Spriet, Adjoint au Maire;
Courouble, Conseiller Municipal;
Peeters, d°

Assistaient également à la réunion:

MM. Domsin, adjoint au Maire;
Bédène, Directeur des Jardins et Promenades;
Tiprez, Commis au Service du Contentieux.

X X
X

En vue de procéder à un examen de la question:

a) des travaux d'aménagement des jardins ouvriers municipaux; b) de l'emploi du crédit de 35.000 frs alloué par le Conseil Municipal, la Commission a effectué une visite du Groupe de jardins situé boulevard de la Moselle.

Sur la proposition de M. Domsin, différentes suggestions ont été retenues.

Il y aurait lieu:

1°- d'interdire les dépôts de terre et de fumier dans l'allée centrale du groupe;

2°- d'aménager cette allée ainsi que les chemins d'accès transversaux: une dizaine de chômeurs pourraient être employés à ce travail;

3°- d'interdire les charrois lourds, afin de maintenir constamment les allées en bon état; à cet effet, des barrières complétées par des portiques seraient établies à chaque entrée du Groupe;

4°- d'aménager deux postes d'eau: le premier à l'Arbonnoise, le second à la hauteur du passage existant entre les jardins numéros 58 et 60; ce dernier ne serait établi qu'après entente avec le propriétaire du terrain voisin;

5°- de nommer un chef de groupe chargé exclusivement de surveiller la propreté des allées et des abords du groupe, d'empêcher les dépôts de matériaux sur ces allées et, le cas échéant, de prendre en charge le matériel;

6°- d'exiger de chaque locataire la couverture de la fosse à purin qu'éventuellement il aurait établie;

7°- d'adresser à chaque jardinier une lettre l'informant:

a) que la Ville va procéder à un aménagement du groupe;

b) qu'elle compte sur la bonne volonté de chacun pour l'aider dans l'accomplissement de ce travail.

La Commission a également émis le vœu:

1°- qu'à l'avenir il ne soit plus fait emploi de vidange pour fumer les jardins, cet engrais étant susceptible de provoquer la fièvre typhoïde et d'incommoder le voisinage;

2°- que les engrais du commerce devraient être employés de préférence;

3°- que la Ville fasse tailler les haies clôturant les jardins par un jardinier professionnel, de manière que les clôtures présentent une uniformité et une régularité aussi parfaites que possible.

réunion du 16-4-32

224

106/44

COMMISSION MUNICIPALE DES JARDINS OUVRIERS



Réunion du 16 Avril 1932

Présents : MM. Spriet, adjoint au Maire,
Martin, conseiller municipal,
Peeters, d°

Excusés : MM. Bauche, conseiller municipal,
Courouble, d°

Assistaient également à la réunion :

MM. Bédène, directeur des Jardins et Promenades,
Tiprez, commis au service du Contentieux.

La Commission décide de poursuivre la réalisation immédiate du projet d'aménagement du groupe de jardins ouvriers situé Boulevard de la Moselle, pour lequel le Conseil Municipal a, au cours de sa réunion du 30 décembre 1931, voté un crédit de 35.000 francs.

Les travaux envisagés comportent : a) l'aménagement de l'allée centrale et des abords du groupe; b) la transformation du jardin n° 83 en jardin public; c) la pose d'un portique à l'entrée du groupe; d) l'établissement d'un poste d'eau sur la rive droite de l'Arbonnoise; e) l'élagage des haies formant clôture.

Après examen des demandes de jardins qui ont été présentées par les jardiniers évincés du Groupe de l'Avenue de l'Hippodrome, la Commission regrette de ne pouvoir prendre ces demandes en considération, la situation de famille et la situation de fortune des pétitionnaires lui paraissant moins dignes d'intérêt que celles des autres demandeurs. Cependant, parmi ces demandes, deux d'entre elles retiennent son attention et sont agréées.

La Commission autorise ensuite : 1°) M. Markey à échanger le jardin n° 107 contre celui portant le n° 125. Elle donne pareillement un avis favorable à la demande présentée par M. Alleweireldt tendant à échanger le jardin n° 129 contre le jardin n° 133.

La Commission attribue également un jardin ouvrier Boulevard de la Moselle à chacune des personnes ci-après : MM. But, Odent, Dogimont, Gouteau, Pennequeine, Méry, Dubrulle, Scouvement, Bavye, Blancart, Bailleul et Boquet.

réunion du 18-2-33

Commission Municipale des
Jardins Ouvriers

Réunion du 18 Février 1933

---:---:---:---:---:---:---

Présents : MM. Courouble, Conseiller Municipal,
Peeters, Conseiller Municipal.

Excusés : MM. Spriet, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Martin, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

MM. Bédène, Directeur des Jardins et Promenades
Tiprez, Commis au Service du Contentieux.

La Commission procède à l'examen d'un certain nombre de demandes de jardins ouvriers qui lui sont parvenues pour le Groupe du Boulevard de la Moselle; elle décide d'attribuer un jardin à chacune des personnes désignées ci-après : MM. Gensonny, Leloir, Deroubaix, Cosman, Baron, Beyaert, Poiré, Wacheux, Saint-Hubert, Wattrelos, Thérouz, Dubô, Mailliet, Lapaille, Prodéo, Verlinde.

Dans le cas où quelques-unes des personnes ci-dessus ne donneraient pas suite à leur demande formulée depuis un certain temps déjà, la Commission désigne pour les remplacer MM. Weynant, Delécolle, Viaene, Dhuy et Martinet.

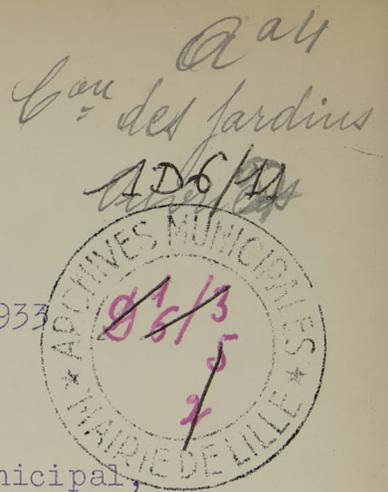
L'Administration Municipale a décidé récemment la création d'un groupe de jardins ouvriers au Faubourg des Postes, à proximité des Habitations à Bon Marché. Ce travail est en cours d'exécution : le nouveau groupe comprendra 28 jardins.

La Commission prend note de cette réalisation et attribue un jardin à chacune des personnes dont les noms suivent : MM. Verley, Blancart, Duthilleul, Vanderdonckt, Boone, Cardon, Nugues, Bouquet, Lepot, Lempeur, Vaflard, Dandoy, Bossu, Hennequart, Vandevyvere, Vanslembrouck.

Parmi ces attributaires, il se trouve plusieurs locataires de l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché. Il est décidé que la location d'un jardin ouvrier sera refusée à ceux qui ne paient pas régulièrement leur loyer à l'Office, à moins qu'ils ne puissent justifier de leur situation de chômeurs.

Par ailleurs, la Commission propose d'admettre comme chef de groupe, M. Lepot, qui exerce déjà les fonctions de régisseur à l'Office d'Habitations à Bon Marché.

Un terrain à usage de jardin situé rue Jules Breton étant libre d'occupation, la Commission l'attribue à M. Palstermans qui en avait sollicité précédemment la location.



M. Serrurier, qui est titulaire du jardin N° 33 situé Boulevard de la Moselle, a demandé l'autorisation d'échanger ce jardin contre celui situé à La Madeleine, près du Chemin Rouge, plus proche de son domicile. La Commission donne un avis favorable à cet échange.

L'un des jardins dépendant du Groupe situé rue Mattéotti et rue de St-Amand, étant devenu vacant, la Commission l'attribue à M. Prate.

Elle décide également d'accorder à M. Ernest Ducrocq l'un des jardins du Groupe situé rue Gutenberg et rue de la Convention.

Le Secrétaire :

TIPREZ.

Reunion du 25 novembre 1933

Commission des Jardins Ouvriers

COMMISSION DES JARDINS OUVRIERS

Réunion du 25 Novembre 1933



Présents : M.M. Bauche, Conseiller Municipal Courouble, d°

Excusés : M.M. Spriet, adjoint au maire Martin, conseiller municipal Peeters, d°

Assistait également à la réunion :

M. Tiprez, Commis au Service du Contentieux.

A la suite d'un examen des demandes de jardins qui lui sont parvenues pour le nouveau groupe du Faubourg des Postes, la Commission attribue un jardin aux personnes dont les noms suivent : MM. Vermeulen, Lecocq, Linktevoët, Wallard, Vanbecelaere, Nelen, Lesvas, Duboquet, Adam, Lemettre, Leclercq, Hallez et Dinant.

Dans le cas où quelques-unes des personnes ci-dessus ne donneraient pas suite, pour diverses raisons, à leur demande, la Commission désigne pour les remplacer : M.M. Simoens, Parrez, Contance et Robache.

La plupart de ces attributaires sont locataires de maisons appartenant à l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché; il est décidé que la location d'un jardin ouvrier sera refusée à ceux qui ne paient pas régulièrement leur loyer, à moins qu'ils ne puissent justifier de leur situation de chômeurs et de leur insuffisance de ressources.

La Commission attribue ensuite les jardins libres du Groupe situé Boulevard de la Moselle, ainsi qu'un jardin situé Avenue de Dunkerque, aux personnes ci-après : M.M. Hamon, Eugène Poiré, Blondeau, Vandenplas, Meens, Pattiniez, Boutez, Versmessen et Baillet.

Dans le cas où plusieurs de ces bénéficiaires se désisteraient de leur demande, les personnes suivantes seraient appelées à les remplacer : M.M. Delfosse, Delabye, Covin, Delmare.

Il est porté à la connaissance de la Commission que, malgré deux avertissements successifs restés sans réponse, Mme Daled, locataire du jardin n° 108 situé Boulevard de la Moselle, persiste à laisser son terrain complètement en friche. De ce fait, elle cause un préjudice à ses voisins dont les jardins sont envahis par les mauvaises herbes.

Par ailleurs, la Commission se trouve en présence de nombreuses demandes de jardins auxquelles il lui est momentanément impossible de donner suite, faute de jardins disponibles.

En conséquence, il est décidé de donner congé immédiatement à Mme Daled, de reprendre possession du jardin n° 108 et de l'attribuer à l'une des personnes désignées ci-dessus.

Deux jardins sont actuellement disponibles dans le groupe situé rue Gutenberg et rue de la Convention ils sont attribués à M.M. Briois et Verdier. En cas de désistement M.M. Pirez et Delangue les remplaceront.

La Commission a été saisie de plusieurs demandes pour l'un des jardins dépendant du groupe de la rue Matteotti. M. Claude Rocquet est désigné comme attributaire de ce jardin, étant entendu qu'au cas où par suite d'un empêchement quelconque il ne donnait pas suite à sa demande, M. Decretton lui serait substitué.

Un jardin ouvrier situé à Saint André, près du Pont Royal, est devenu libre d'occupation; il est attribué à M. Albert Claezman.

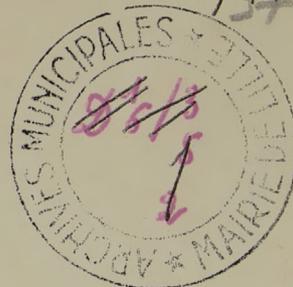
De même, la Commission agréé la demande présentée par M. Victor Lamarcq pour un jardin disponible situé rue Etienne Marcel.

Le Secrétaire
P. Tiprez,

Vu :
L'Adjoint délégué
au Contentieux
signé: Spriet

COMMISSION DES JARDINS OUVRIERS

Réunion du 5 Juin 1934



Présents : MM. Martin, Conseiller Municipal
Peeters id

Excusés : MM. Spriet, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller Municipal
Courouble id

Assistait également à la réunion M. Tiprez, Commis au Service du Contentieux.

Après examen de toutes les demandes de jardins ouvriers qui lui sont parvenues pour les Groupes du Boulevard de la Moselle et de l'Avenue de Dunkerque, la Commission attribue un jardin à chacune des personnes ci-après : MM. Depierre, Dufossez, Poets, Théroix, Véremme, Gilliot, Dequeker, Prins, Desrousseaux, Dufromont, Timmerman, Roupin, Frans, Blondin, Marchand, Patay. Avis favorable est également donné à une demande présentée par M. Leloir tendant à obtenir l'autorisation d'échanger le jardin N° 101 contre le N° 103.

La Commission attribue deux jardins libres situés rue Bernard Palissy à M. Fondeur et à M. Minne qui les avaient sollicités.

De même, un jardin ouvrier situé rue Etienne Marcel est accordé à M. Delangue dont la demande n'avait pu, faute de disponibilités, être retenue pour le Groupe situé rue Gutenberg et rue de la Convention.

La Commission agréé ensuite la demande présentée par M. Tiprez pour un jardin disponible situé à La Madeleine près du chemin Rouge.

Dans le groupe de jardins situé Boulevard de la Moselle, trois jardins portant les Nos 81, 83 et 108 ne peuvent être mis en état de culture en raison d'un amoncellement de pierres et de briques recouvrant la terre arable. La Commission, assaillie de demandes de jardins de plus en plus nombreuses et désirant, en vue d'une attribution ultérieure, récupérer ces jardins actuellement inutilisables, demande à l'Administration Municipale que deux ou trois ouvriers, choisis parmi ceux qui ont été embauchés temporairement pour le dérasement des fortifications, soient chargés de procéder à un nettoyage complet de ces terrains, d'y faire des apports de terre et d'en effectuer le nivellement.

Sur proposition de M. le Conseiller Martin, la Commission décide de rappeler à divers occupants de jardins que l'allée centrale du Groupe ayant été réfectionnée tout récemment, aucun dépôt de fumiers ou de cailloux ne sera toléré dans cette allée.

La Commission prend connaissance sans observations, de l'état des travaux entrepris en vue de la création d'un groupe de 48 jardins ouvriers rue du Faubourg d'Arras, à proximité des maisons édifiées par l'Office Municipal d'Habitations à bon marché; en outre, elle approuve le plan de lotissement de ces jardins.

L'Administration Municipale a adressé à la Commission pour examen et avis une demande de subvention formulée par une Société récemment fondée par plusieurs occupants des jardins du Boulevard de la Moselle et dénommée "Groupement des jardiniers des jardins ouvriers de la Ville de Lille."

Après un échange de vues, la Commission donne un avis défavorable à cette demande de subvention pour les raisons suivantes :

1° le groupement créé ne peut être assimilé à une Société de secours mutuels et ne peut, en conséquence, bénéficier des subventions accordées à ces Sociétés;

2° les jardins ouvriers municipaux sont concédés au prix très modique de 0,10 le mètre carré alors que pour des terrains identiques divers particuliers et les Hospices eux mêmes font payer des redevances atteignant 0,50;

3° depuis 1927, époque de la création du groupe du Boulevard de la Moselle, la Ville a engagé de lourdes dépenses pour l'aménagement et l'entretien de ce groupe qui comprend 169 jardins couvrant une superficie de 55.000 mètres carrés environ. Les redevances perçues par la Ville n'ont pas encore, à ce jour, couvert les dépenses. En 1932 notamment, la Ville a fait exécuter divers travaux dont le coût s'est élevé à 35.000 Frs. Dans l'avenir, la Ville sera encore certainement amenée à s'imposer de nouveaux sacrifices pour l'entretien de cet important groupe de jardins;

4° l'octroi d'une subvention au Groupement des jardiniers du Boulevard de la Moselle provoquerait immédiatement des réclamations de la part des occupants des autres groupes de jardins municipaux dans le but d'obtenir également des subsides. Il serait bien préférable d'affecter les ressources budgétaires à la création de nouveaux groupes de jardins; c'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a été créé, en 1933, au Faubourg des Postes, un groupe de 28 jardins et qu'en ce moment, un autre groupe de 48 jardins est en préparation au Faubourg d'Arras.

Le Secrétaire,
signé: P. Tiprez,

Vu :
L'Adjoint délégué au Contentieux
signé: H. Spriet

Conseil d'Administration
Réunion du 4 FEV 1935

M. PLANQUE

Commission des Jardins Ouvriers

Réunion du 12 Janvier 1935



Présents: M.M. Spriet, adjoint au maire, Président,
Martin, conseiller municipal
Peeters, conseiller municipal

Excusés: M.M. Bataille, conseiller Municipal
Bauche, conseiller municipal

Assistait également
à la réunion: M. Tiprez, Commis au Service du Contentieux
Secrétaire.

La Commission prend connaissance d'un certain nombre de revendications qui lui sont présentées par le Groupement des Jardins Ouvriers de la Ville de Lille en faveur de ses adhérents faisant partie du groupe du boulevard de la Moselle.

Sur proposition de M. l'Adjoint Spriet, la Commission adopte les résolutions suivantes:

1° - Les passages transversaux établis aux emplacements des jardins Nos 55 et 95 et qui permettent d'accéder plus facilement aux jardins portant les numéros pairs seront maintenus à titre définitif;

2° - Le Groupement a demandé la création d'un puisard destiné à alimenter en eau le groupe du boulevard de la Moselle et qui aurait pu être installé près du jardin n° 60; un fossé situé à proximité aurait amené l'eau nécessaire. Après examen, ce projet doit être abandonné, car le fossé n'appartenant pas à la Ville, il n'est pas possible d'y établir une prise d'eau.

Cependant, la Commission, désirant, dans la mesure du possible, accorder satisfaction à la demande du Groupement, sollicite de l'Administration Municipale l'autorisation de faire établir un puits et une pompe qui permettraient aux jardiniers de puiser l'eau qui leur fait défaut. Cette installation pourrait être effectuée sur l'emplacement des jardins Nos 60 ou 95, ou en tout autre endroit bien accessible et situé de préférence vers le milieu du groupe.

3° - En vue d'encourager ses adhérents, le Groupement a encore sollicité quelques médailles et diplômes destinés à récompenser ceux qui s'efforcent de cultiver soigneusement leurs jardins et d'entretenir de leur mieux les allées, les clôtures et les abris. La Commission, voulant prouver sa bienveillance à l'égard des jardiniers, sollicite de l'Administration Municipale l'autorisation d'effectuer l'achat de ces récompenses. Une visite des jardins pourra avoir lieu à l'époque la plus favorable c'est à dire en Mai ou en Juin, en vue de la répartition des médailles et des diplômes. En outre, la Commission se propose d'entrer en relations avec le Groupement des Jardiniers et, dans ce but, elle envisage une entrevue au cours de laquelle seront étudiées toutes les questions relatives aux jardins ouvriers en vue de perfectionner leur organisation.

+
+ +

Abordant ensuite l'examen des demandes de location de jardins, la Commission désigne pour le groupe du boulevard de la Moselle ou pour celui de l'avenue de Dunkerque: M.M. Catel, Muselet, Gétraud, Fernand Bauduin, Duthillieux, Maes, Brice.

+
+ +

La Commission attribue: 1°) un jardin situé rue du Faubourg des postes à M. Tuybens; 2°) un autre jardin situé à l'angle de la rue du Général de Wett et de la rue du Faubourg des Postes à Mme Vve Deleu; 3°) un terrain sis rue Bolivar à M. Devos; 4°) un jardin situé à La Madeleine, près du Chemin Rouge, à M. Vanneton; 5°) un jardin situé rue du Faubourg des Postes à M. Legrand

+
+ +

De même, elle autorise M. Dufossez à échanger son jardin situé avenue de Dunkerque contre un terrain sis avenue Butin.

+
+ +

En raison des difficultés rencontrées jusqu'à présent pour louer un terrain situé rue Etienne Marcel, la Commission décide de l'attribuer à toute personne solvable qui en fera la demande.

+
+ +

Il avait été décidé de créer un nouveau groupe de jardins au Faubourg des Postes, rue Jules Preton prolongée, sur diverses parcelles de terrain acquises récemment par la ville.

Ces terrains, primitivement réservés pour le percement d'une voie nouvelle devant relier le faubourg d'Arras au faubourg des Postes, avaient été cultivés provisoirement par diverses personnes, sans l'autorisation de la ville.

Les travaux projetés étant momentanément différés, il a été décidé de lotir convenablement ces terrains et de les répartir équitablement, d'une part, entre les plus méritants des locataires de l'Office municipal d'habitations à bon marché dont les habitations sont toutes proches et, d'autre part, entre les occupants sans droit les plus dignes d'intérêt.

Après un examen attentif des diverses demandes qui lui sont soumises, la Commission procède à l'attribution de ces jardins aux personnes ci-après: M.M. Vanbrugge, Boulinguiez, Dengremont, Virion, Hugeux, Peltier, Dubois, Tilleul, Louis Lopez, Vanhuffel, Robert Wicke, Félix Wicke, Herman, Moncheaux, Defraumont, Delannoy, Declercq, Longuet, Adolphe Lopez.

X
X X

Les travaux d'aménagement du nouveau groupe de jardins situés rue du Faubourg d'Arras étant, dès à présent, terminés, la Commission agréée les demandes qui ont été présentées par les personnes dont les noms suivent et qui sont toutes locataires de l'Office municipal d'habitations à bon marché : M.M. Malicé, Beaumont, Banzet, Sadoine, Lemaire, Talman, Désiré Leclercq, Moncheaux, Hanot, Goltrant, Dyseryn, Lefebvre, Bolle, Beraus, Debruyne, Arthur Leclercq, Saison, Maes, Vanrenterghem, Ledent, Debut, Ernst, Deleberghe, Masclin, Leignel, Delieusche, Vaneuil, Legrand, Hanon, Feys, Rener, Valette, Lepoivre, Fortin, Lucherez, Clis-tibout, Beaucourt, De Taye, Waultier, Lammens, Desitter, Dupas, Labre, Vandenberghe, Cautillon, Brehaut, Billet, Leroy, Lesaffre, Smaghe, Desmet, Lefèvre, Degeselle, Wattier, Brevière.

M. Malicé, Directeur d'Ecole en retraite est, sur sa demande, nommé chef du groupe de jardins du faubourg d'Arras.

En vue d'alimenter en eau les jardins nouvellement créés, la Commission émet le vœu que la Ville fasse établir un puits et une pompe à l'emplacement le plus favorable.

VU :
L'Adjoint délégué au
Contentieux,

(signé) SPRIET

Le Secrétaire,

P. TIPREZ